Accompagnement à la mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Commune de La Courneuve

Formation principes et obligations du RGPD

20 mars 2025

INTRODUCTION

Présentation du groupement

La Commune a choisi de faire appel aux **cabinets Lexing et Wiseorga**, qui sont titulaires du **marché SIPPEREC de services liés à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)**.

Objectifs de la commune de La Courneuve
• **Disposer d'un DPO externe** ayant les compétences juridiques, techniques et organisationnelles requises pour mener à bien cette mission • **Disposer d'un accompagnement** sur tous les sujets liés à la protection des données personnelles • **Assurer sa conformité** continue aux exigences de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles

Les cabinets Lexing et Wiseorga interviennent auprès de la Commune **depuis 2021,** avec la réalisation d'un audit de mise à jour et d'analyse de conformité des traitements.

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

SOMMAIRE

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

2. LES PRINCIPES DU RGPD

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Historique de la réglementation en matière de données à caractère personnel

- Une réglementation existante **depuis 45 ans**

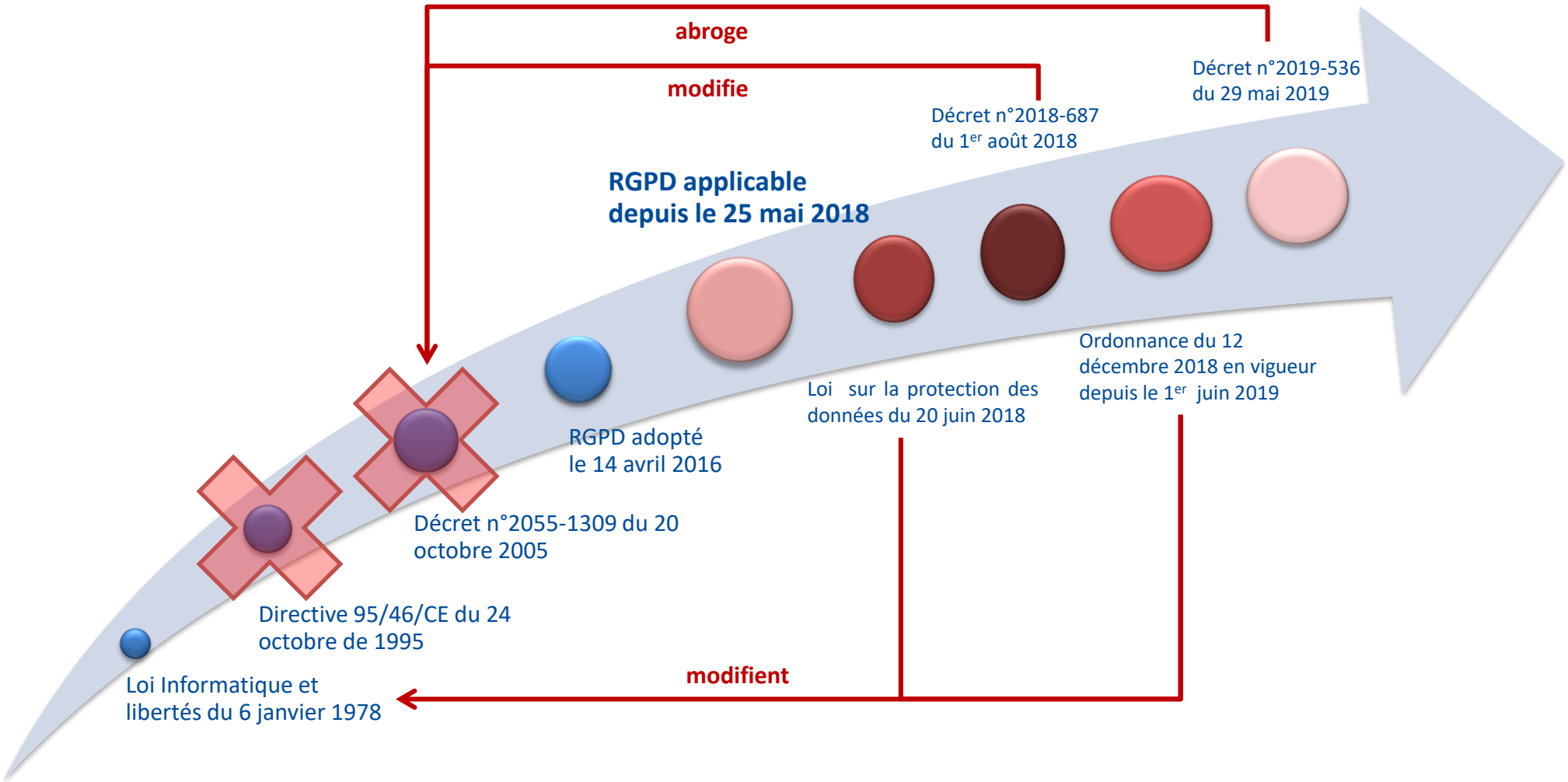

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Qu’est-ce qu’une donnée à caractère personnel ?

- Une **donnée à caractère personnel** est **toute information se rapportant à une personne physique** (tel un administré, un agent territorial, un prestataire, etc.) identifiée ou identifiable directement ou indirectement.

Exemples de **données à caractère personnel** : nom, prénom etc…

Exemple de **donnée indirectement identifiante** : numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale

Exemple de **données qui ne sont pas à caractère personnel** : donnée anonymisée, n° de SIRET

Données courantes	• Traitement **autorisé** • Données d’identification, données d’ordre personnel, professionnel, économique, financier, données de connexion, etc.
Données dites particulières	• Traitement **interdit par principe sauf exceptions** prévues à l’article 9 du RGPD • Origine raciale ou ethnique, opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, données génétiques, données biométriques, données concernant la santé ou la vie/orientation sexuelle
Données relatives à des condamnations pénales	• Traitement de données **conditionné** (article 10 du RGPD) • Données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions ou aux mesures de sûreté connexes
Numéro de sécurité sociale	• Traitement **interdit par principe** • Exceptions prévues par décret

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l’autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Qu’est-ce qu’un traitement de données à caractère personnel ?

- Un **traitement** se définit comme **toute opération ou tout ensemble d’opérations** effectuées ou non à l’aide de procédés automatisés et appliqués à des **données personnelles**.

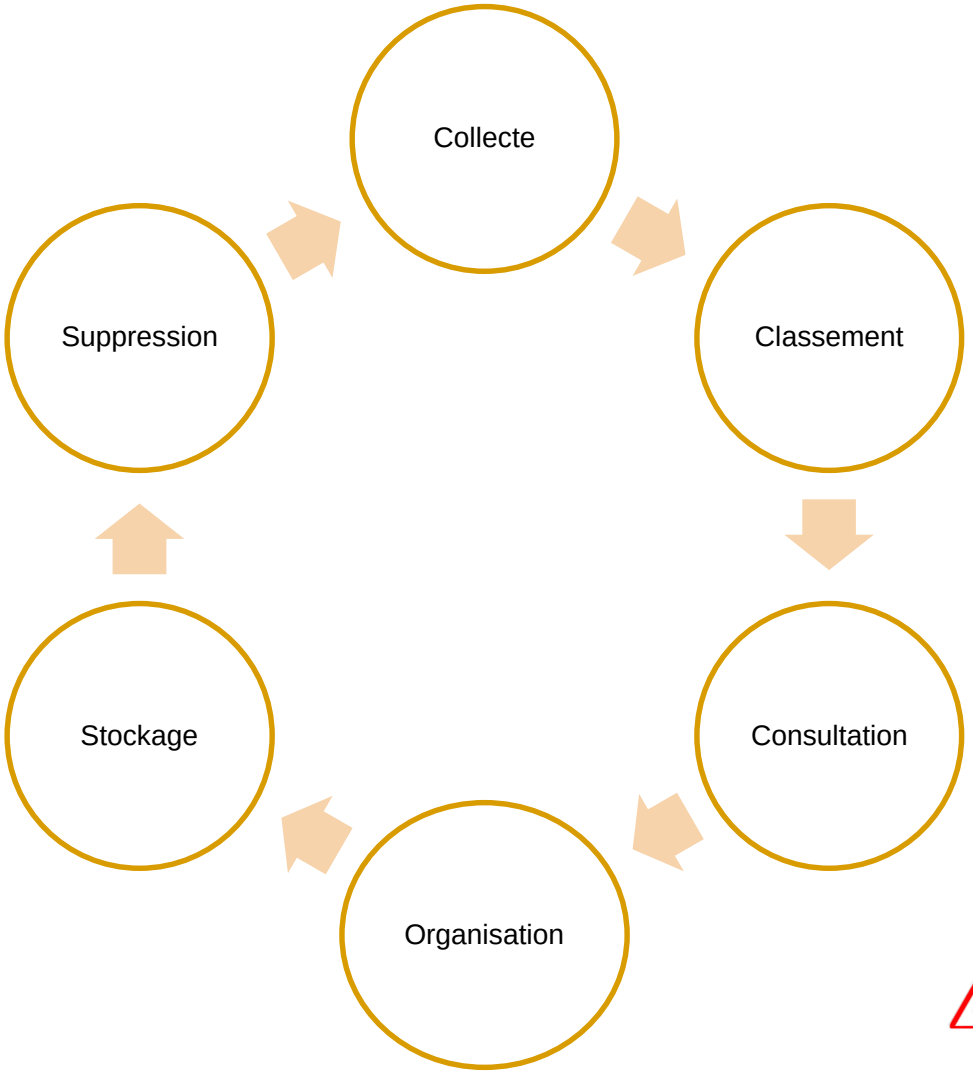

Les traitements effectués sur des **supports papiers** sont également concernés.

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l’autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Pourquoi protéger les données personnelles à La Courneuve ?

Secteur exposé	• **Le secteur public est particulièrement exposé aux risques** (juridiques et techniques) en matière de protection des données : téléservices, open data, SIG, cloud computing…
Montée en compétence des personnes	• **Les agents, usagers et administrés sont de plus en plus sensibilisés** à la protection des données et font de plus en plus souvent usage de leurs droits
Volume de données	• **La commune, dans le cadre de ses activités, traite un grand nombre de données personnelles** relatives aux administrés, agents, fournisseurs, pour des finalités diverses
Traitements sensibles	• **Certains traitements** mis en œuvre par la commune font l'objet d'une **attention particulière de la part du régulateur** : aides sociales, activités de Police Municipale…

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Quelles sanctions en cas de non-respect de la réglementation ?

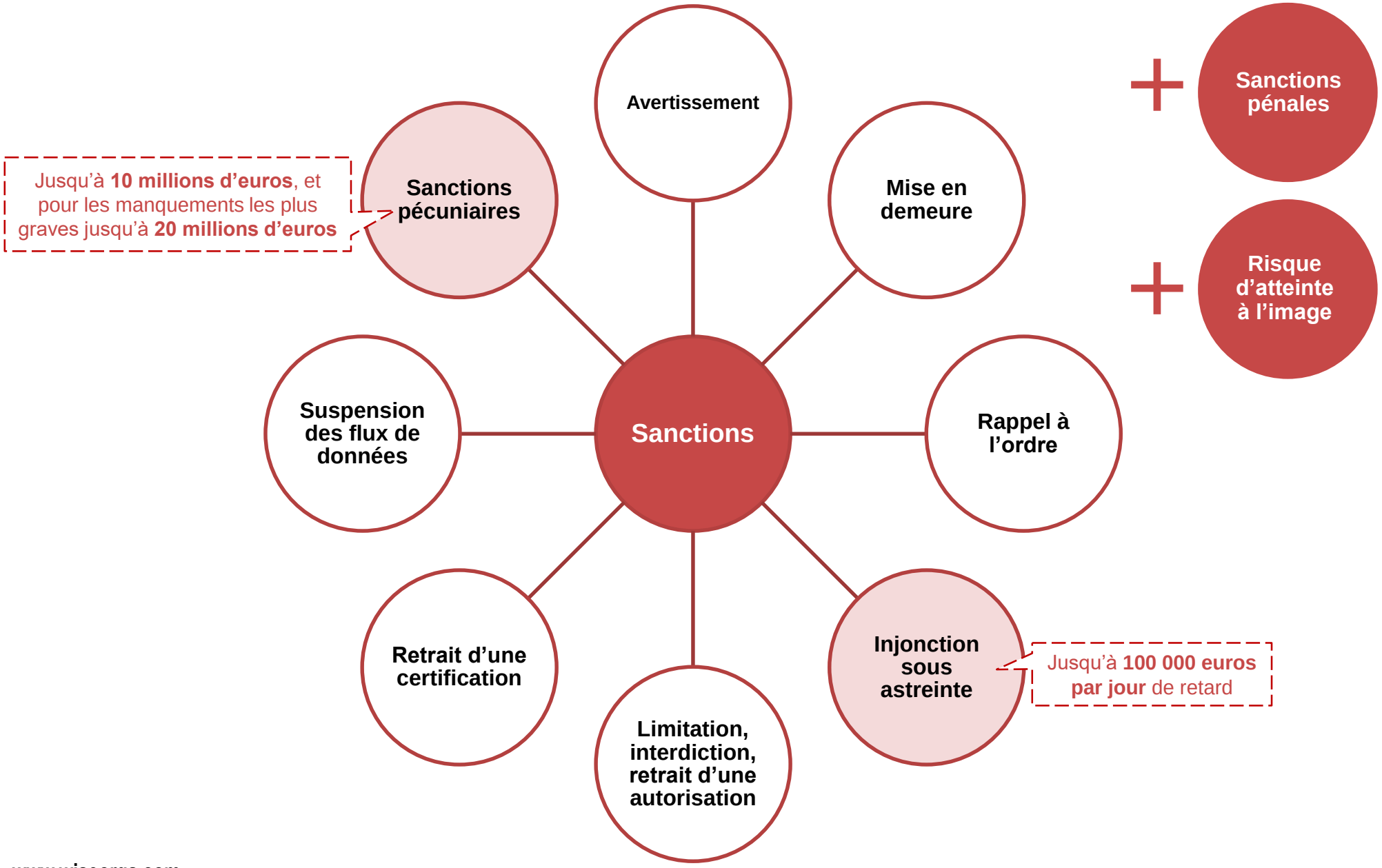

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Quels sont les principaux changements amenés par le RGPD ?

1 Harmoniser la protection des données personnelles dans l'Union Européenne.

Le RGPD est directement applicable dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne (UE), harmonisant ainsi la protection des données personnelles dans l'UE.

2 Responsabiliser les acteurs publics qui traitent des données personnelles.

Une collectivité doit, à tout moment, être en mesure de prouver sa conformité au RGPD (à l'aide de politiques, procédures, contrôles, formations, …)

3 Renforcer les droits des personnes concernées

Le RGPD renforce les droits préexistants des personnes (droit d'accès, d'opposition, de rectification) et en crée de nouveaux (droit à la limitation, à la portabilité, …)

4 Sanctionner la non-conformité

La CNIL est désormais en mesure de sanctionner une collectivité à hauteur de 20 000 000 € en cas de non-respect des dispositions du RGPD.

Les acteurs publics doivent désormais être en mesure de prouver leur conformité au RGPD, à tout moment !

C'est le principe de **responsabilisation** (***accountability***).

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX

Qui sont les acteurs impliqués ?

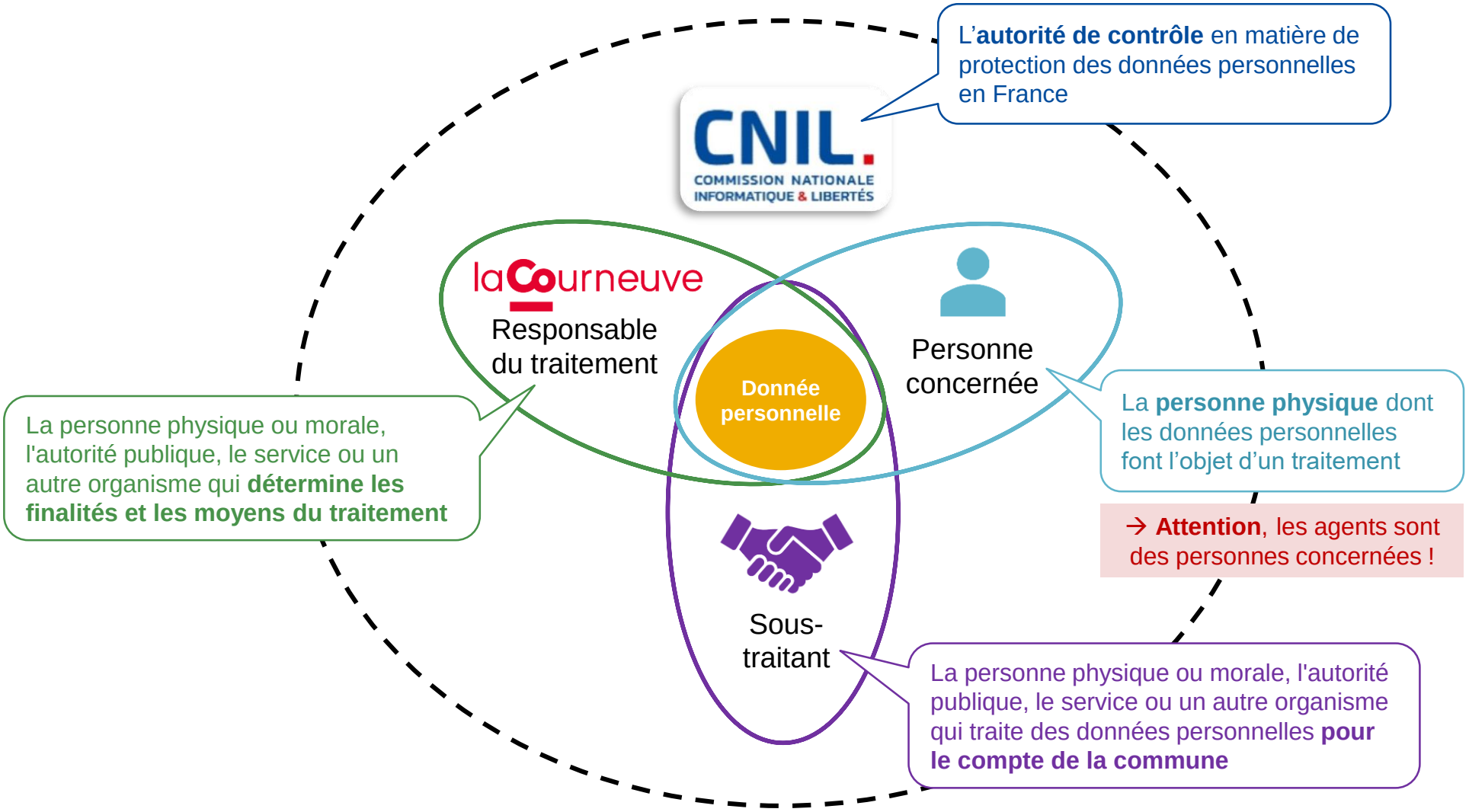

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Parmi les données suivantes, lesquelles sont des données personnelles ?**

Numéro de téléphone	Numéro de sécurité sociale
Numéro SIRET	Pointure de chaussure

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Parmi les données suivantes, lesquelles sont des données personnelles ?**

Numéro de téléphone

Numéro de sécurité sociale

Numéro SIRET

Pointure de chaussure

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Parmi les données suivantes, lesquelles est-il en principe interdit de traiter ?**

Données sur l'état de santé	Données sur l'origine raciale ou ethnique
Données sur les comptes bancaires	Données sur l'état civil d'une personne

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Parmi les données suivantes, lesquelles est-il en principe interdit de traiter ?**

Données sur l'état de santé	Données sur l'origine raciale ou ethnique
Données sur les comptes bancaires	Données sur l'état civil d'une personne

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Le RGPD concerne uniquement les données numériques**

Vrai

Faux

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Le RGPD concerne uniquement les données numériques**

Vrai

Faux

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

SOMMAIRE

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

2. LES PRINCIPES DU RGPD

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

2. LES PRINCIPES DU RGPD

Quels sont les principes du RGPD à respecter ?

- **Chaque nouveau traitement doit respecter le principe de « Protection dès la conception et par défaut »**

Dès la conception

- S’assurer de la conformité du produit ou service **tout au long de son cycle de vie et dès la phase projet**

Par défaut

- Prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que **par défaut seules les données qui sont nécessaires** au regard de la finalité spécifique du traitement sont collectées, traitées, accédées

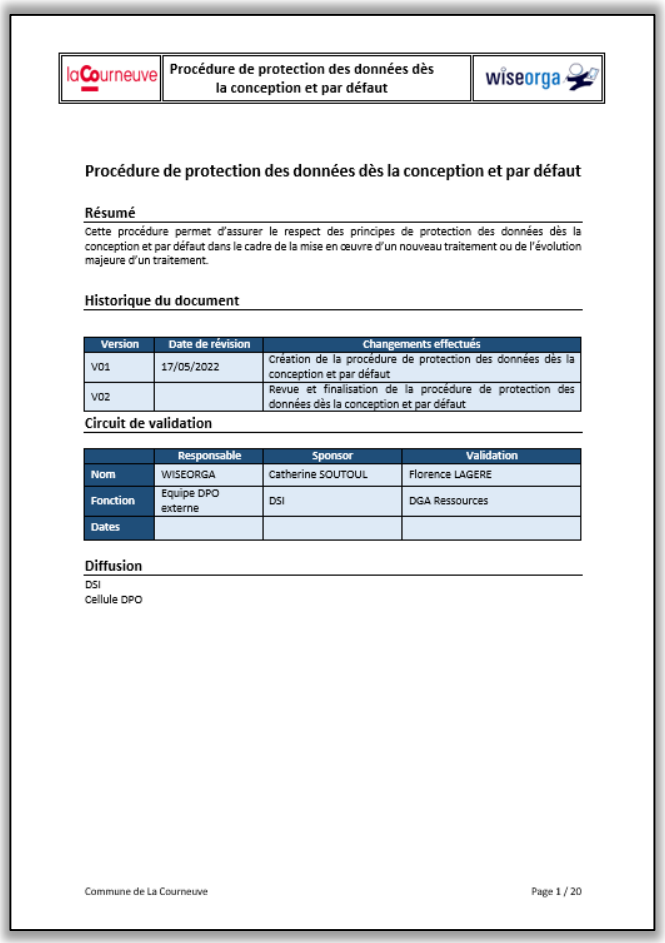

laCourneuve	Procédure de protection des données dès la conception et par défaut	wiseorga

Procédure de protection des données dès la conception et par défaut

Résumé

Cette procédure permet d’assurer le respect des principes de protection des données dès la conception et par défaut dans le cadre de la mise en œuvre d’un nouveau traitement ou de l’évolution majeure d’un traitement.

Historique du document

Version	Date de révision	Changements effectués
V01	17/05/2022	Création de la procédure de protection des données dès la conception et par défaut
V02		Revue et finalisation de la procédure de protection des données dès la conception et par défaut

Circuit de validation

	Responsable	Sponsor	Validation
Nom	WISEORGA	Catherine SOUTOUL	Florence LAGERE
Fonction	Equipe DPO externe	DSI	DGA Ressources
Dates			

Diffusion

DSI
Cellule DPO

Commune de La Courneuve — Page 1 / 20

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l’autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

2. LES PRINCIPES DU RGPD

Quels sont les principes du RGPD à respecter ?

Chaque traitement doit respecter le principe de licéité

Le traitement doit reposer sur l'une des 6 **bases légales** prévue par le RGPD

Contrat

- Traitement nécessaire à la **préparation ou l'exécution** d'un contrat **avec la personne concernée**

Loi

- Traitement **imposé** par le droit européen ou national

Mission d'intérêt public

- Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public prévue par le droit européen ou national

Intérêt légitime

- Traitement nécessaire à la poursuite d'intérêts légitimes du responsable du traitement, **dans le strict respect des droits et intérêts des personnes concernées**

Sauvegarde des intérêts vitaux

- Traitement nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux d'une personne

Consentement

- Traitement réalisé avec le consentement **libre, spécifique, éclairé et univoque** de la personne concernée

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

2. LES PRINCIPES DU RGPD

Quels sont les principes du RGPD à respecter ?

- **Chaque traitement doit respecter le principe de finalité**

Les données doivent être collectées pour des **finalités déterminées, explicites et légitimes** et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière **incompatible** avec ces finalités

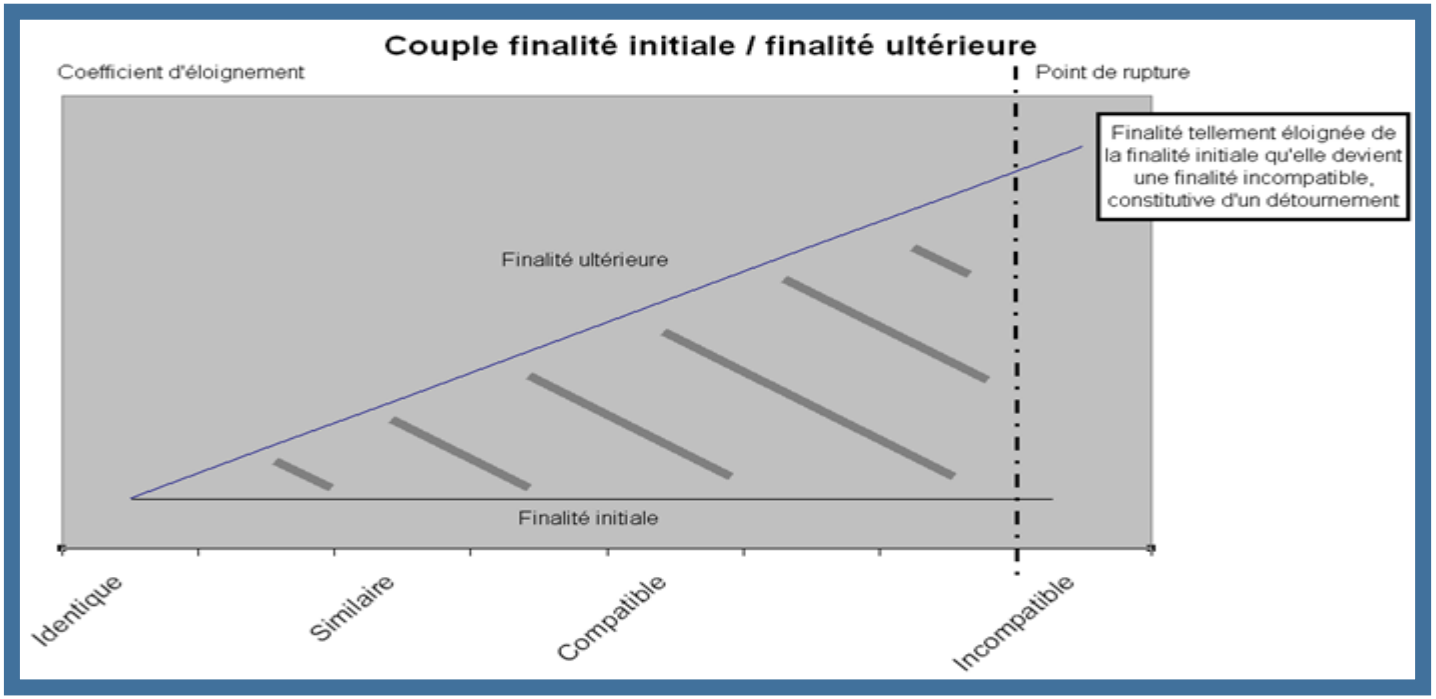

→ **Attention** à la réutilisation de données de traitements métier de la commune pour de la communication institutionnelle !

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

2. LES PRINCIPES DU RGPD

Quels sont les principes du RGPD à respecter ?

- **Chaque traitement doit respecter le principe de minimisation des données**

Les données de chaque traitement doivent respecter le principe de minimisation, être **pertinentes**, **adéquates**, **tenues à jour** et **exactes**

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

2. LES PRINCIPES DU RGPD

Quels sont les principes du RGPD à respecter ?

- **Chaque traitement doit respecter le principe de durée de conservation limitée des données**

Les durées de conservation doivent être **cohérentes** et **justifiées** au regard de l'objectif du traitement.

Base active

Conserver les données sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une **durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités** pour lesquelles elles sont traitées.

Satisfaire aux exigences des différentes règlementations

Archivage intermédiaire

Conserver uniquement les données qui présentent encore un intérêt administratif du fait de certaines **obligations contractuelles ou légales**

(ex. preuve dans le cadre d'un litige)

Archivage définitif

Archiver définitivement les données exclusivement :

✓→ à des fins **archivistiques** dans l'intérêt public

✓→ à des fins de **recherche** scientifique ou historique

✓→ à des fins **statistiques**.

Etapes non systématiques → Suppression

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

2. LES PRINCIPES DU RGPD

Quels sont les principes du RGPD à respecter ?

- **Chaque traitement doit respecter le principe de sécurité et de confidentialité**

Les mesures de sécurité et les règles en place doivent permettre de **réduire les risques** sur les traitements.

→ **Attention** au stockage de documents contenant des données personnelles dans des espaces accessibles à tous sur le serveur de la commune !

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Sur quelle base légale la Commune peut-elle fonder le traitement relatif à la gestion des crèches ?**

Consentement	Contrat
Mission d'intérêt public	Intérêt légitime

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Sur quelle base légale la Commune peut-elle fonder le traitement relatif à la gestion des crèches ?**

Consentement	Contrat
Mission d'intérêt public	Intérêt légitime

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Quelles données puis-je collecter ?**

Aucune donnée	Celles que je veux
Les données qui me sont strictement utiles	Toutes les données utiles ou pouvant l'être dans le futur

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Quelles données puis-je collecter ?**

Aucune donnée

Celles que je veux

Les données qui me sont strictement utiles

Toutes les données utiles ou pouvant l'être dans le futur

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Lors d'une demande d'inscription à un évènement, les données suivantes sont-elles pertinentes ?**

Nom et prénom	Date de naissance
Numéro de sécurité sociale	Adresse postale

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Lors d'une demande d'inscription à un évènement, les données suivantes sont-elles pertinentes ?**

Nom et prénom

Date de naissance

Numéro de sécurité sociale

Adresse postale

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

SOMMAIRE

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

2. LES PRINCIPES DU RGPD

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit désigner un Délégué à la Protection des Données**

Les principales missions du Délégué à la Protection des Données

- **Informer et conseiller** la commune sur les sujets relatifs à la protection des données personnelles
- **Contrôler le respect** du RGPD et du droit national en matière de protection des données (Loi Informatique et Libertés)
- **Conseiller la commune sur la réalisation des analyses d'impact** relatives à la protection des données et en vérifier l'exécution
- **Coopérer avec l'autorité de contrôle** (la CNIL) et être le point de contact de celle-ci

Le **cabinet Lexing Alain Bensoussan** est le Délégué à la Protection des Données de la commune : dpo@lacourneuve.fr

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit tenir un registre des traitements**

Le registre doit être **mis à jour régulièrement** au gré des évolutions fonctionnelles et techniques des traitements de données.

Contenu du registre des activités de traitement	Identité et coordonnées du responsable de traitement
	Identité et coordonnées du responsable conjoint du traitement
	Identité et coordonnées du DPD
	Finalités
	Catégories de personnes concernées
	Catégories de données à caractère personnel
	Catégories de destinataires
	Sous-traitants
	Transferts de données hors Union Européenne
	Délais prévus pour l'effacement
	Description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit encadrer ses relations en cas de recours à des sous-traitants**

Si un sous-traitant intervient dans un traitement, il convient d'intégrer dans le contrat qui lie la commune au sous-traitant une **clause de sous-traitance** conforme aux exigences du RGPD.

ETAPE 1

Déterminer si le sous-traitant traitera des données personnelles

- Est-ce que la commune **envoie des données personnelles** au sous-traitant ?
- Est-ce que le sous-traitant **accède aux données personnelles** détenues par la commune ?
- Est-ce que le sous-traitant **collecte des données personnelles** pour le compte de la commune ?

ETAPE 2

Vérifier si le sous-traitant respecte le RGPD

- Quelles sont les **mesures de sécurité et de confidentialité** mises en place par le sous-traitant ?

ETAPE 3

Contractualiser la relation avec le sous-traitant

- La commune conclut un **contrat** avec le sous-traitant, **conforme aux exigences de l'article 28 du RGPD**, afin d'encadrer l'utilisation des données personnelles par le sous-traitant

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit encadrer ses relations en cas de recours à des sous-traitants**

Pour vous aider :

16 janvier 2025

1. Modèle de clause de sous-traitance (RGPD)

⚠ **Ce modèle de clause devra être adapté en fonction des spécificités du contrat ou du marché.**

2. Article [X] [à compléter] : Protection des données à caractère personnel

Pour les besoins du présent article, les parties sont dénommées conformément aux définitions énoncées à l'article 4 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après, le « RGPD ») comme suit :

- Le Titulaire est dénommé le « Sous-traitant » ;
- La Commune est dénommée le « Responsable de traitement ».

Le Sous-traitant déclare être en conformité avec la réglementation en vigueur applicable aux traitements de données à caractère personnel et en particulier au RGPD ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après, la « Loi Informatique et libertés ») et du décret n° 2019-535 du 29 mai 2019 pris pour l'application de cette loi.

2.1 Objet

Le présent article a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

2.2 Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le Sous-traitant est autorisé à effectuer pour le compte du Responsable de traitement les traitements de données à caractère personnel décrits ci-après :

L'objet du traitement[1] est [à compléter]

La nature des opérations[2] réalisées sur les données sont les suivantes [à compléter] :

☐ Collecte de données
☐ Enregistrement de données
☐ Organisation de données

[1] L'objet du traitement vise l'opération ou le projet pour lequel un traitement est mis en œuvre.
[2] Les opérations visent toutes opérations portant sur des données personnelles, dans le cadre de leur traitement (exemples, : collecte, enregistrement, modification, mise à jour, hébergement, transmission, etc.).

5 juillet 2021

1. Objectif de la politique sous-traitant

1.Ce document propose un mode opératoire pour permettre à la Commune de La Courneuve de gérer ses relations avec les sous-traitants conformément aux exigences de la Réglementation Informatique et Libertés[1] et en particulier à l'article 28 du Règlement 2016/679 (« RGPD ») et 60 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (« loi Informatique et Libertés »).

2.Le politique sous-traitant :

- définit le cadre légal de la sous-traitance ;
- présente les obligations principales liées à la sous-traitance.

3.Afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun dans les traitements, il est recommandé à la Commune de La Courneuve :

- d'effectuer une classification de ses relations avec les entités du syndicat;
- d'effectuer une classification de ses relations avec les tiers et d'identifier dans les marchés les situations dans lesquelles il existe des cas de sous-traitance ;
- de mettre en œuvre les dispositions contractuelles adaptées.

2. Architecture du cadre légal et typologie d'obligations

4.En application de l'article 28 du RGPD, les obligations du sous-traitant sont organisées de la manière suivante :

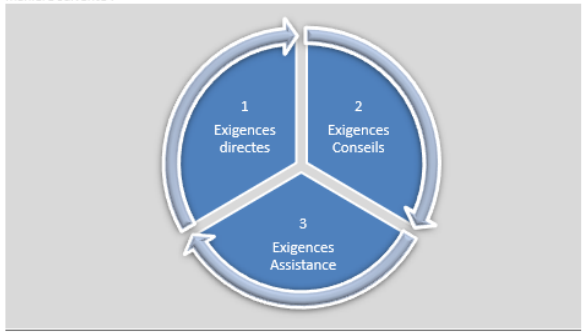

[1] Ce terme désigne la règlementation applicable à la protection des données à caractère personnel en ce incluant notamment le Règlement Général sur la Protection des Données UE 2016/679, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et libertés modifiée et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit réaliser des analyses d'impact sur les traitements présentant des risques élevés pour les droits et libertés des personnes**

L'analyse d'impact consiste en une **analyse de la maîtrise de ces risques**. C'est un **processus d'amélioration continue** qui peut impliquer **plusieurs itérations** pour aboutir à un niveau de protection acceptable et qui nécessite une **surveillance des évolutions dans le temps**.

La **direction mettant en œuvre le traitement** est en charge de réaliser l'analyse d'impact. **Le DPO conseille** sur l'opportunité de mener une analyse d'impact et supervise sa réalisation.

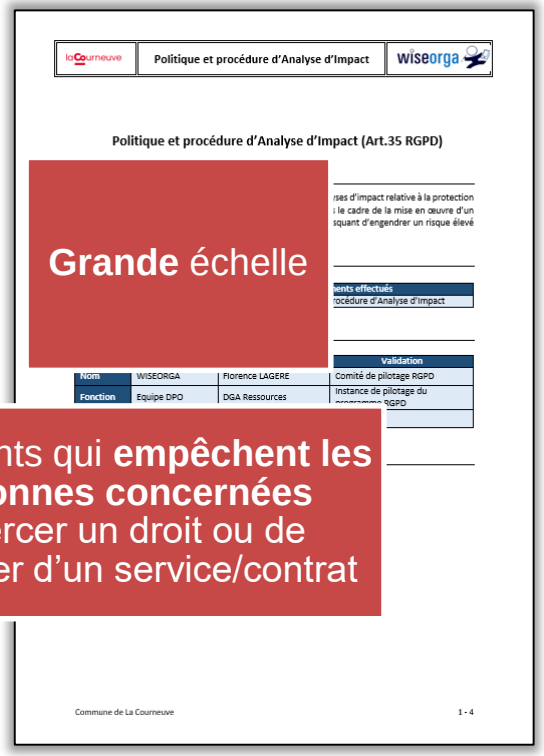

- **Evaluation / scoring**
- Décision **automatique**
- Surveillance **systématique**
- Données **sensibles** ou données à caractère **hautement personnel**
- **Grande** échelle
- **Croisement ou combinaison** d'ensembles de données
- Personnes **vulnérables**
- **Nouvelles solutions** technologiques ou organisationnelles
- Traitements qui **empêchent les personnes concernées** d'exercer un droit ou de bénéficier d'un service/contrat

Analyse d'impact nécessaire si **au moins 2 critères** sont remplis (sauf exception).

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit respecter les droits des personnes concernées**

Il faut assurer la bonne gestion de toute demande d'exercice des droits individuels formulée par une personne concernée, conformément à la règlementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Droit d'accès

Droit de rectification

Droit d'opposition

Droit d'information renforcée

Droit à l'effacement (droit à l'oubli)

Droit à la limitation du traitement

Droit à la portabilité des données

Nouveautés issues du RGPD

→ **Attention** au traitement de données personnelles sans information préalable des personnes concernées !

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit respecter les droits des personnes concernées**

Pour vous aider :

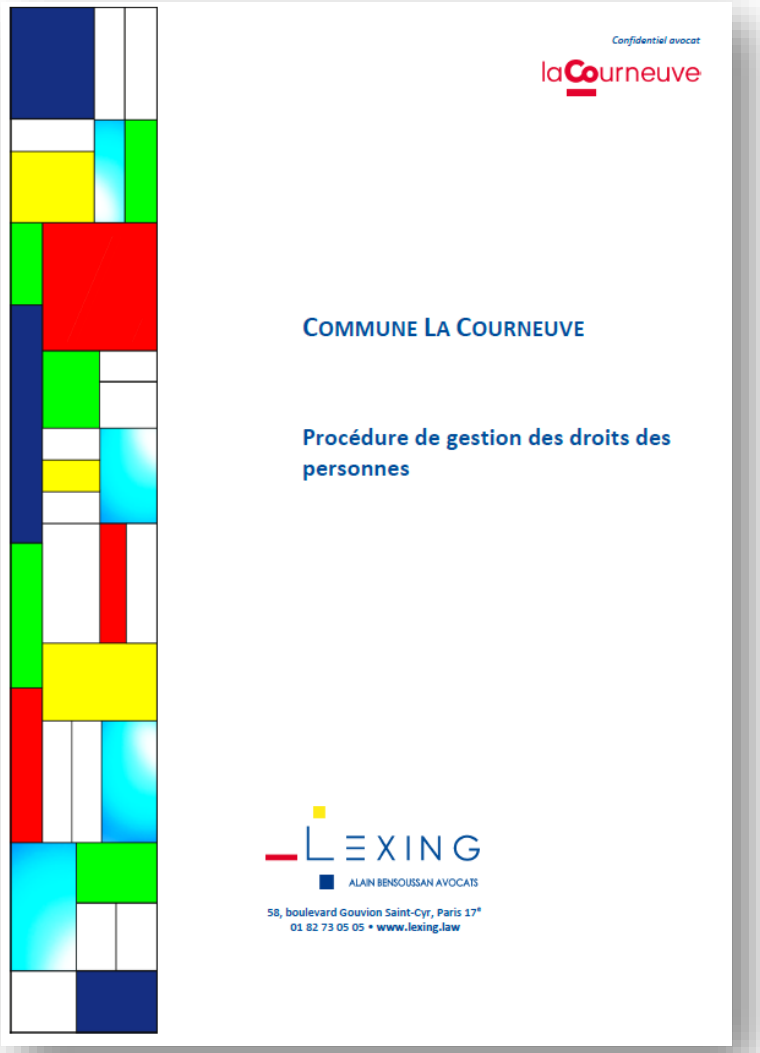

Confidentiel avocat

laCourneuve

COMMUNE LA COURNEUVE

Procédure de gestion des droits des personnes

LEXING
ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS

58, boulevard Gouvion Saint-Cyr, Paris 17e
01 82 73 05 05 • www.lexing.law

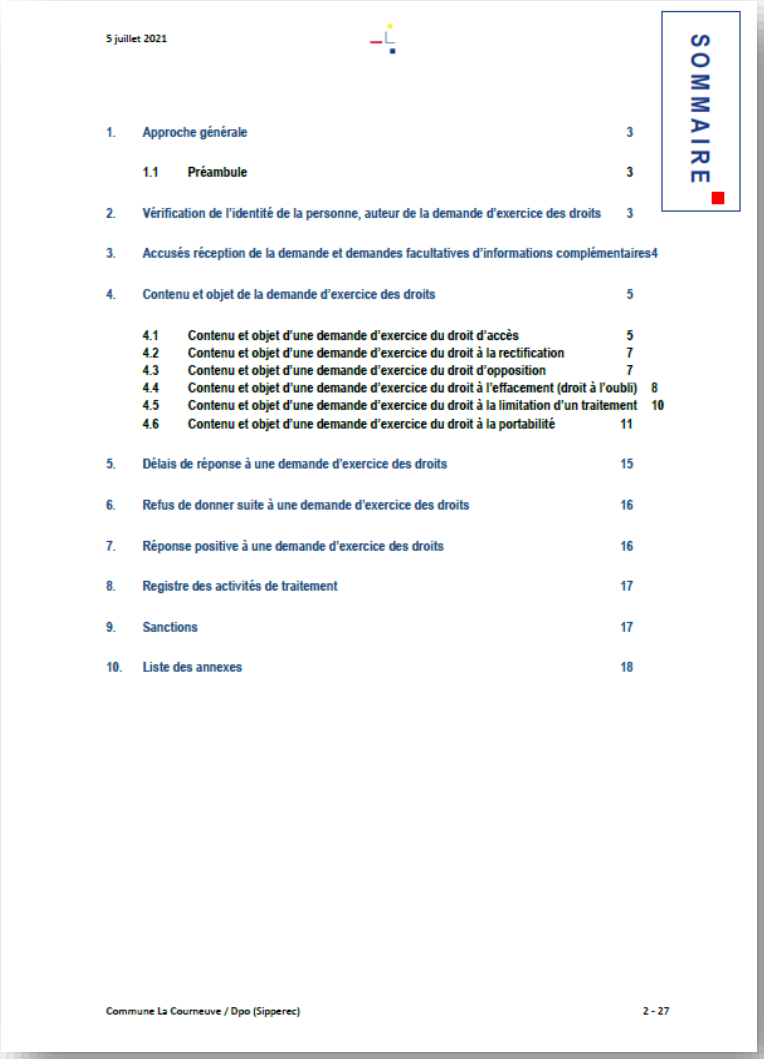

5 juillet 2021

SOMMAIRE

1. Approche générale 3
1.1 Préambule 3
2. Vérification de l'identité de la personne, auteur de la demande d'exercice des droits 3
3. Accusés réception de la demande et demandes facultatives d'informations complémentaires4
4. Contenu et objet de la demande d'exercice des droits 5
4.1 Contenu et objet d'une demande d'exercice du droit d'accès 5
4.2 Contenu et objet d'une demande d'exercice du droit à la rectification 7
4.3 Contenu et objet d'une demande d'exercice du droit d'opposition 7
4.4 Contenu et objet d'une demande d'exercice du droit à l'effacement (droit à l'oubli) 8
4.5 Contenu et objet d'une demande d'exercice du droit à la limitation d'un traitement 10
4.6 Contenu et objet d'une demande d'exercice du droit à la portabilité 11
5. Délais de réponse à une demande d'exercice des droits 15
6. Refus de donner suite à une demande d'exercice des droits 16
7. Réponse positive à une demande d'exercice des droits 16
8. Registre des activités de traitement 17
9. Sanctions 17
10. Liste des annexes 18

Commune La Courneuve / Dpo (Sipperec) 2 - 27

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

Quelles sont les obligations pour la commune au titre du RGPD ?

- **La commune doit gérer les violations de données à caractère personnel**

Atteinte à la confidentialité

- Une personne non autorisée a accès à la donnée

Atteinte à l'intégrité

- La donnée a été altérée

Atteinte à la disponibilité

- La donnée n'est plus accessible

A minima, la violation de données doit être **inscrite au registre des violations de données** de la commune.

Si elle présente un **risque pour les personnes concernées**, il faut la **notifier à la CNIL dans un délai de 72 heures**.

Si le **risque pour les personnes concernées est élevé**, il faut les **informer de la violation.**

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Quel sont le(s) rôle(s) du Délégué à la Protection des Données ?**

Il est le garant de la protection des données de la commune

Il est l'interlocuteur chargé de commercialiser les données

Il est le point de contact pour coopérer avec l'autorité de contrôle

Il doit conseiller la commune sur les questions de protection des données personnelles

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Quel sont le(s) rôle(s) du Délégué à la Protection des Données ?**

Il est le garant de la protection des données de la commune

Il est l'interlocuteur chargé de commercialiser les données

Il est le point de contact pour coopérer avec l'autorité de contrôle

Il doit conseiller la commune sur les questions de protection des données personnelles

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Laquelle de ces affirmations à propos de l'analyse d'impact est exacte ?**

Elle est obligatoire pour tous les traitements qui portent sur des données sensibles

Elle est obligatoire pour tout traitement susceptible d'entraîner un risque élevé pour les personnes concernées

Elle nécessite systématiquement une consultation préalable de la Cnil

Si un DPO a été désigné, il doit obligatoirement la réaliser

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Laquelle de ces affirmations à propos de l'analyse d'impact est exacte ?**

Elle est obligatoire pour tous les traitements qui portent sur des données sensibles

Elle est obligatoire pour tout traitement susceptible d'entraîner un risque élevé pour les personnes concernées

Elle nécessite systématiquement une consultation préalable de la Cnil

Si un DPO a été désigné, il doit obligatoirement la réaliser

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Que permet la portabilité des données ?**

De transférer les données à un autre organisme

De déplacer les données à l'intérieur d'un service

De rendre les données compatibles avec un téléphone portable

De récupérer les données dans un format lisible par une machine

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **Que permet la portabilité des données ?**

De transférer les données à un autre organisme

De déplacer les données à l'intérieur d'un service

De rendre les données compatibles avec un téléphone portable

De récupérer les données dans un format lisible par une machine

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- **De combien de temps dispose la commune pour donner une réponse à une demande d'exercice de droit ?**

72 heures	1 semaine
1 mois	3 mois

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- De combien de temps dispose la commune pour donner une réponse à une demande d'exercice de droit ?

72 heures	1 semaine
1 mois	3 mois

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- De combien de temps dispose la commune pour signaler une fuite de données ?

48 heures	72 heures
96 heures	1 semaine

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

QUIZZ

- De combien de temps dispose la commune pour signaler une fuite de données ?

48 heures	72 heures
96 heures	1 semaine

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

SOMMAIRE

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

2. LES PRINCIPES DU RGPD

3. LES OBLIGATIONS POUR LA COURNEUVE

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

Présentation de la démarche

- **Les registres des traitements de la ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles ont été initialisés en 2020**

- **L'objectif est de procéder à leur mise à jour au vu des évolutions des traitements depuis 2020**
  - Logiciels ou prestataires changés ;
  - Traitements arrêtés ;
  - Nouveaux traitements ;
  - Réorganisation des services…

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

Présentation de la démarche

Etape 1 : Organiser

- Découper les entretiens
- Organiser les entretiens

Etape 2 : Préparer

- Communiquer sur la démarche (note d'information)
- Sensibiliser à la réglementation (session de formation)

Etape 3 : Réaliser

- Rencontrer les directions métiers
- Recenser les traitements

En visioconférence par Teams

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

Présentation de la démarche

Entretien
(J)

Demande de document
(J / J+1)

Transmission de la documentation
(J+7)

Formalisation de la cartographie

Transmission de la cartographie

Analyse de conformité des traitements

wiseorga | laCourneuve | wiseorga | LEXING ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

Demande de document

LA COURNEUVE RGPD / Demande de documents pour le XX/XX/XXXX – Direction/Service

[redacted]

Répondre | Répondre à tous | Transférer

[redacted]

Bonjour,

A la suite de notre entretien du XX/XX/XXXX, nous vous sollicitons afin de disposer d'éléments qui nous sont nécessaires afin de compléter les fiches de traitements de votre service. Nous en avons besoin le XX/XX/XXXX au plus tard.

Comme évoqué lors de notre entretien, les documents que nous vous demandons doivent être **vierges ou anonymisés**. Les captures d'écrans des applications peuvent être faites à partir **de fichiers tests** et pour ce qui est des fichiers bureautique (Excel, Word, etc.), nous souhaitons avoir communication des seuls intitulés des champs de données. Autrement dit, aucun document, fichier nominatif ne doit nous être communiqué dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des documents demandés :

Numéro du document	Traitement	Document demandé
XXX – D01	Gestion de XXX	Captures d'écran du logiciel XXX
XXX – D02	Gestion de XXX	Formulaire de demande de XXX
XXX – D03	Gestion de XXX	Tableau de suivi des XXX
XXX – D04	Gestion de XXX	Liste des pièces justificatives de XXX
XXX – D05	Gestion de XXX	Contrat/marché avec XXX
XXX – Q01	Gestion de XXX	De combien de caractères minimum doit être composé le mot de passe sur XXX ?

Afin de faciliter l'identification des documents communiqués, nous vous remercions de bien vouloir suivre la numérotation du tableau (XXX – D01, XXX – D02 etc.).

En vous remerciant pour votre réponse,

Bien cordialement,

GIRARD Pauline | Consultante Senior
Mobile: +33.7.86.93.84.61
pauline.girard@wiseorga.com

WISEORGA S.A.S.
28, rue Vignon | 75009 Paris – France
www.wiseorga.com

WISEORGA | transformation d'entreprise & numérique
STRATEGIE . GOUVERNANCE . INNOVATION . DATA . RISQUES . CHANGEMENT

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

Cartographie des traitements

- **Les fiches de traitement se présentent comme ci-dessous**

Vue Référent | Actualiser | Vérifier | **Fiche de Traitement** | Simplifier | Optimiser | Afficher tout

ID traitement 1 *ID Registre* *Date de création* *Date MAJ*

1.Identité et responsabilité

Nom du traitement

Responsable du traitement *Délégué à la protection des données*

Responsable conjoint *Référent*

Mise en œuvre - Direction *Mise en œuvre - Service*

2. Finalités, licéité et catégories de personnes concernées

Finalité principale

Sous finalités

Base légale *Personnes concernées*

Précisions *Mineur (moins de 15 ans)*

Volumétrie

3. Outils

Liste des outils

	Nom	Type	ZCL	DCP sensibles ?	Source	Documents utilisés
Outil 1						

4. Catégories de données personnelles

Données manipulées dans :

Données standard

	Existence ?	Données
Etat civil, identité, données d'identification, images… :	NON	
Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)	NON	
Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, fiscale, etc.)	NON	
Informations d'ordre professionnel (poste, fonction, etc.)	NON	
Données de connexion (adresse IP, logs, etc.)	NON	
Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)	NON	
Autres	NON	

Données particulières

	Existence ?	Données
NIR (Numéro de sécurité sociale)	NON	
Condamnations pénales ou infractions	NON	

Données sensibles

	Existence ?	Données
Origine raciale ou ethnique	NON	
Opinions politiques	NON	
Convictions religieuses ou philosophiques	NON	
Appartenance syndicale	NON	
Génétiques	NON	
Biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique	NON	
Santé	NON	
Vie sexuelle ou l'orientation sexuelle	NON	

5. Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données

Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et conséquences en cas de non fourniture des données

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

4. LES ENTRETIENS DE MISE À JOUR DU REGISTRE

Cartographie des traitements

- **Les fiches de traitement se présentent comme ci-dessous**

6. Durées de conservation et destinataires par outil

Durée de conservation Destinataires

Outil	Durée de conservation	Fondement	Destinataires internes	Destinataires externes

Compléments sur les durées

Compléments sur les destinataires

7. Sous-traitants du traitement

Sous traitants

Outil	Existence	Nom du sous-traitant	Contrat associé	Coordonnées du DPO	Sous-traitant ultérieur ?

Compléments sur les sous-traitants

8. Transfert hors UE

Transfert hors UE

Outil	Transfert hors UE ?	Pays concerné	Modalité d'encadrement

9. Mentions d'information des personnes physiques

Mentions d'information

Outils	Nécessité	Existence	Description de mise en œuvre	Ren

10. Mesures de sécurité mises en œuvre pour le traitement

Mesures de sécurité

Outil	Authentification	Habilitations	Chiffrement	Traçabilité	Stockage	Sauvegardes	Interconnexions

Eléments transverses en matière de sécurité

	Réponse	Justification
L'accès physique au bâtiment est il protégé ?		
Le traitement est-il réalisé sur un réseau interne dédié (non relié à internet) ?		
Y-a-t-il des mesures de protection des logiciels ?		

Compléments de sécurité

11. Sensibilité du traitement - PIA

PIA requise ? Non évalué

Critères de sensibilité

Critère	Validité	Justification
Evaluation / scoring (y compris le profilage) ;	Non évalué	
Décision automatique avec effet juridique ou effet similaire significatif ;	Non évalué	
Surveillance systématique ;	Non évalué	
Collecte de données sensibles ou données à caractère hautement personnel ;	Non évalué	
Collecte de données personnelles traitées à grande échelle ;	Non évalué	
Croisement ou combinaison d'ensembles de données ;	Non évalué	
Données concernant des personnes vulnérables (patients, personnes âgées, enfants, salariés, etc.) ;	Non évalué	
Utilisation innovante ou application de nouvelles solutions technologiques ou organisationnelles (utilisation d'une nouvelle technologie) ;	Non évalué	
Traitements en eux-mêmes qui empêchent les personnes concernées d'exercer un droit ou de bénéficier d'un service ou d'un contrat	Non évalué	

Nombre de critères remplis par le traitement: 0

Vérifier si le traitement nécessite une analyse d'impact

12. Formalités préalables déjà réalisées

Formalités réalisées

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.

FIN DU DOCUMENT

MERCI !

Questions / réponses

© Ce document ne peut pas être diffusé ou reproduit sans l'autorisation du Groupement WISEORGA SAS et LEXING.